Creil (60) : Dix ans de réclusion pour les actes de torture

02/02/2010 à 13h37

> ***Lundi, en fin d'après-midi, Taïeb Medjeheb a été condamné à dix années de réclusion criminelle pour des faits commis entre le 6 et le 11 août 2004 à Creil.***
> *Le 11 août, un jeune homme avait déposé plainte après avoir été séquestré, humilié et battu pendant cinq jours par l'accusé et plusieurs complices.*
> *Cette affaire avait été jugée, une première fois par la cour d'assises de l'Oise et Taïeb Medjeheb avait été condamné à 12 années de réclusion criminelle. Il avait interjeté appel de l'arrêt pris à son encontre.*
> *La journée d'hier avait très mal débuté pour l'accusé qui, remis en liberté légalement à l'issue de son premier procès, avait choisi de ne pas se rendre au palais de justice.*
> *suite*

(Merci à Jazzman)